



Synthèse

Des quartiers en transition

#2 Entre transition agroécologique et évolution des modes de consommation, accompagner les quartiers prioritaires vers l'alimentation durable

Sommaire

1. La transition alimentaire, un enjeu multidimensionnel.....	4
1.1 La nécessité d'une transition face à un système agricole en proie à ses contradictions	4
1.2 Les leviers pour une transition alimentaire inclusive	8
1.2.1 Favoriser une alimentation durable grâce aux outils de gouvernance locaux	8
1.2.2 Jardins « vivriers », agriculture urbaine, des projets inclusifs pour une transition démocratique	11
2. Vers une alimentation durable dans les quartiers prioritaires	14
2.1 Précarité alimentaire et santé publique, des enjeux plus marqués au sein des quartiers prioritaires	14
2.2 Dépasser une logique « par défaut » de lutte contre la précarité alimentaire	19
Conclusion	24
Table des illustrations	26



La notion d'anthropocène¹, qui caractérise une époque inédite où les humains se positionnent comme principale force de changement sur Terre, révèle les nombreux désordres générés par les effets de nos activités sur le climat². Notre système alimentaire est à la fois sur le banc des accusés mais aussi parmi les victimes du réchauffement climatique.

Il est ainsi démontré que l'agriculture intensive et l'industrie agro-alimentaire, si elles ont contribué à sécuriser l'accès à l'alimentation pour les européens au XX^{ème} siècle (notamment grâce à la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne³), **contribuent à la dégradation de l'environnement** (appauvrissement de la qualité des sols, usage de pesticides, pollution de la ressource en eau, perte de biodiversité, ...) **et aux émissions de gaz à effet de serre**⁴.

En outre, les effets directs du réchauffement climatique, tels que les périodes de sécheresses et le déficit pluviométrique induit, impactent les milieux agricoles et s'ajoutent aux pressions liées à la croissance démographique et au phénomène de périurbanisation.

Face à cette prise de conscience sur les effets de l'activité et du développement humains sur l'environnement **la nécessité d'une transition alimentaire** cristallise les débats actuels. Cette transition envisage une évolution vers des modes de productions qui permettent à la fois de **nourrir les habitants en quantité et en qualité suffisante tout en préservant la planète et en étant économiquement viable**.

Cette perspective interroge sur **la garantie d'apporter aux populations issues des quartiers prioritaires un accès équitable à l'alimentation durable**. Or, des difficultés sont préexistantes puisque les habitants de ces secteurs cumulent déjà des indicateurs de fragilités alarmants en matière de santé publique⁵.

Cela implique de construire de nouveaux modes de gouvernance alimentaire territoriale qui incluent les potentiels des QPV tout en sensibilisant et en mobilisant les habitants de ces territoires spécifiques.

¹ Littéralement anthropocène signifie « l'âge des humains »

² Cf. intervention de Jean Jouzel #1 Le renouvellement urbain à l'épreuve des changements climatiques

³ Prévues par le traité de Rome de 1957, la PAC voit le jour en 1962 et représente 40 % du budget de l'UE. Si elle a permis à ses débuts le développement agricole via l'industrialisation et le productivisme, elle change aujourd'hui de braquet en proposant une politique plus intuitive et innovante. La Commission vise ainsi à promouvoir un secteur agricole durable, compétitif et prospère, [vers la page dédiée à la PAC](#)

⁴ L'agriculture a émis en 2017 19 % des émissions de GES de la France, soit le 3ème poste d'émissions nationales, [source rapport sur l'état de l'environnement en France](#)

⁵ La santé des habitants en quartier prioritaire de la politique de la ville : une moins bonne perception de l'état de santé et une plus forte prévalence du surpoids et de certaines pathologies – [rapport ONPV 2019 publié en Juillet 2020](#) « La santé des habitants des quartiers prioritaires se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans le reste de leurs agglomérations. Plus de la moitié de la population y est en surpoids, en particulier les femmes, et elle bénéficie d'une alimentation moins équilibrée. »



Il s'agit également de redonner sa place à **l'agriculture dans nos territoires**. Dans ce sillage, de nouveaux dispositifs visent à favoriser l'agriculture urbaine dans les quartiers tels que **l'appel à projet Quartiers Fertiles de l'ANRU**. Celui-ci repose sur une véritable ambition productive et complémentaire des espaces agricoles existants⁶. Ces solutions qui se dessinent apparaissent comme des leviers incontournables pour une gouvernance alimentaire qui intègre les quartiers prioritaires dans son fonctionnement, et qui dépasse la logique d'urgence et de distribution de l'aide alimentaire.



Figure 1 : présentation de l'AAP quartiers fertiles de l'ANRU, [site internet dédié](#)

⁶ Cet appel à projet ambitionne un développement des circuits courts, création d'emplois, amélioration de la qualité de vie... Pour les quartiers, l'agriculture urbaine représente des bénéfices sociaux, économiques, environnementaux. C'est pourquoi, l'ANRU a décidé d'encourager les initiatives par [le lancement de l'appel à projets "Quartiers fertiles"](#)



1. La transition alimentaire, un enjeu multidimensionnel

La transition alimentaire soulève de nombreuses questions sur nos modes de production autant que sur nos modes de consommation. En premier lieu, elle interroge le système agricole industriel tel qu'il s'est construit après la seconde guerre mondiale et tel qu'il est actuellement. La première partie de cette synthèse revient sur ce modèle, qui a permis d'atteindre une plus grande sécurité alimentaire au 20^{ème} siècle, mais qui apparaît dorénavant comme une menace pour l'environnement et la biodiversité si celui-ci n'évolue pas.

La nécessaire réponse aux besoins alimentaires par une production agricole de masse semble aujourd'hui dépassée par celle de **la qualité qui sous-tend des enjeux de santé publique et de transition écologique.**

La seconde partie abordera la transition alimentaire dans sa mise en œuvre. Celle-ci appelle des leviers divers (citoyens, territoriaux, d'aménagements du territoire, économiques) qui imposent **des changements de conception sur la manière de consommer mais aussi plus globalement de faire la ville.**

1.1 La nécessité d'une transition face à un système agricole en proie à ses contradictions

Pour Philippe Pointereau, ingénieur agronome au sein de Solagro⁷, la mutation à engager pour les modes de production agricoles et du système alimentaire repose sur plusieurs arguments à mettre en perspective afin de diagnostiquer une situation qu'il convient de modifier. En premier lieu, les pressions croissantes subies par les terres et exploitations agricoles contraignent de plus en plus les activités. Quelques chiffres clefs étayent ce constat :

- La perte de 73 000 hectares par an de terres agricoles sur les vingt dernières années (en lien avec l'artificialisation des sols) ;
- La disparition de 9 000 exploitations par an et de 7 700 emplois (équivalents temps plein).⁸

Cela s'explique au premier rang par l'artificialisation des sols liée à l'extension urbaine (les besoins démographiques et économiques et leurs réponses actuelles en termes d'aménagement entraînent **une perte de surfaces agricoles**). Par ailleurs, le modèle d'agriculture intensive favorise les grandes monocultures, l'usage d'intrants, la mécanisation des process et par conséquent **la diminution du nombre d'exploitations et des emplois agricoles**. Cette diminution entraîne une crise de l'emploi et de la

⁷ [Solagro](#) est une entreprise associative qui œuvre pour les transitions énergétique, agroécologique et alimentaire en proposant une démarche singulière au sein de laquelle accompagnement de réalisations (études et assistance à maîtrise d'ouvrage), prospective, formation et recherche – développement s'alimentent et s'enrichissent mutuellement

⁸ Sources TERUTi et SOLAGRO



distribution des terres dans le secteur agricole avec le risque de perte des compétences et des vocations à l'avenir.

D'autre part, **l'agriculture industrielle se voit attribuer une responsabilité dans la crise écologique qui se profile :**

- **Une importante part des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)** constatées annuellement en France. Comme rappelé en introduction, l'agriculture a émis, en 2017, 19 % des émissions de GES de la France, soit **le 3ème poste d'émissions national**⁹ ;
- **Les pollutions issues de l'usage des pesticides**¹⁰.

Pour Philippe Pointereau, les pesticides constituent un « grand verrouillage » dans le cadre de la transition alimentaire. L'idée d'une facilitation de l'agriculture par l'usage de ces substances est encore dominante. Pourtant cette facilitation est parfois paradoxale. Cela peut se traduire au travers d'un exemple qui démontre tout ce paradoxe autour de l'agriculture intensive : comme mentionné, plus haut, ce modèle a favorisé les grandes monocultures. Celles-ci sont toutefois considérées comme plus fragiles face aux attaques de nuisibles et d'insectes. En effet, la perte de variétés végétales induites ne fournit plus aux prédateurs naturels l'habitat nécessaire à leur développement. Ainsi « **les destructeurs pullulent et les régulateurs disparaissent** »¹¹ ce qui rend l'utilisation des pesticides vitale pour le maintien de ce système agricole.

En outre, les controverses liées à cet usage sont nombreuses. Les **pesticides ont un impact néfaste sur la biodiversité** (la perte de biodiversité dans les milieux agricoles¹² notamment le lien entre l'usage des pesticides néonicotinoïdes et la chute des populations d'abeilles en sont des exemples) ainsi que **des effets délétères sur la santé**¹³ (on retrouve les produits utilisés dans l'eau, l'alimentation voire dans l'air intérieur/ extérieur et les sols). De nombreux travaux sur le cancer démontrent le lien entre l'usage de pesticides et l'incidence de cette pathologie¹⁴.

⁹ Source : [rapport sur l'environnement en France](#)

¹⁰ L'usage des pesticides représentait en 2017 3,3 milliards d'euros de charges pour l'ensemble des agriculteurs en France, la tendance est à l'augmentation (+0,5 milliards d'euros depuis 2010). Une réduction de 50% de cette dépense permettrait de financer 27 000 emplois de techniciens, soit un emploi pour 14 fermes (source rapport d'étude Solagro). Les évolutions législatives récentes montrent un recul sur la volonté de diminuer leur usage avec le maintien des néonicotinoïdes pour les betteraves.

¹¹ Cf. [Futura Planète, Agriculture : « les grandes monocultures imposent un surplus de pesticides »](#)

¹² La chute de la biodiversité dans les milieux agricole est largement relayée (voir à ce sujet l'analyse du CGET sur [le site Vie Publique](#)). Pourtant cette biodiversité est cruciale dans la production au travers notamment des pollinisateurs.

¹³ Voir [le rapport de l'INSERM](#) commandé par le ministère de la santé à ce sujet

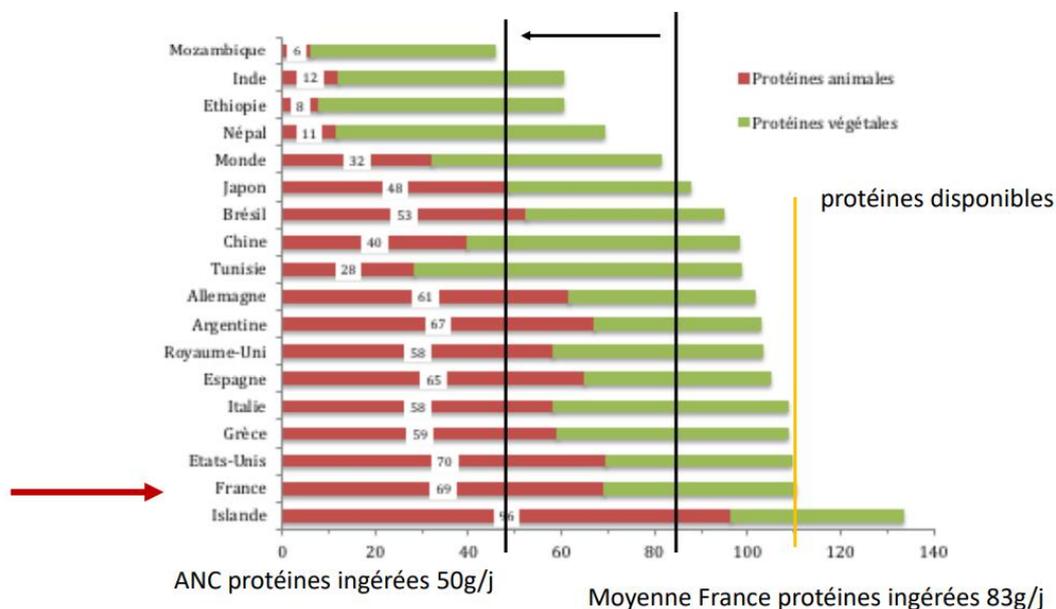
¹⁴ Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a évalué et classé une soixantaine de pesticides parmi les cancérigènes certains (groupe 1), probables (groupe 2 A), possibles (groupe 2 B). En mars 2015, le glyphosate (herbicide), le malathion et le diazinon (insecticides) ont été classés cancérigènes probables pour l'homme (groupe 2A). Et les insecticides tétrachlorvinphos et parathion ont été classés cancérigènes possibles pour l'homme (groupe 2B). En octobre 2016 cinq nouvelles substances utilisées comme pesticides ont été évaluées et classées : le pentachlorophénol (PCP) (Groupe 1), le 2,4,6-trichlorophénol (TCP) (Groupe 2B), et l'aldrine, le dieldrine, et le 3,3',4,4'-tétrachloroazobenzène (TCAB) (Groupe 2A).



Les enjeux économiques sont tels pour l'industrie agroalimentaire, que des tentatives ont été entreprises par différents groupes et lobbys pour diminuer la portée des textes. Un exemple peut dès lors être cité, celui de l'interdiction des insecticides neurotoxiques dits tueurs d'abeilles (néonicotinoïdes) ayant suscité une vive polémique qui, suite aux pressions, a conduit à l'introduction d'une dérogation à destination des planteurs de betteraves à sucre en septembre 2020.

En parallèle, il convient de s'interroger sur **la vocation des productions agricoles**. Philippe Pointereau nous rappelle que l'agriculture dans les Hauts-de-France est une des plus dynamiques de France, grâce notamment à la Picardie qui comprend des terres très productives. Toutefois, **l'activité est largement orientée vers l'export de produits** (betteraves, blés, pommes de terre) et répond par conséquent très peu à la demande alimentaire des agglomérations et métropoles du Nord de la France. Cela démontre une mise en question globale du modèle économique qui s'est construit après-guerre pour assurer la sécurité alimentaire des européens. Les productions sont industrialisées, mondialisées et concourent fortement à l'augmentation des gaz à effets de serre (GES) avec des conséquences sur la biodiversité et la santé publique. Dès lors la transition doit agir sur ce volet et aboutir à une **rationalisation locale de la production alimentaire**.

Cette transition implique également de jouer sur **les modes de consommation** ancrés dans nos habitudes quotidiennes. Pour illustrer ce propos, la particularité de la France réside dans le fait qu'il s'agit d'un des premiers pays consommateurs de protéines, notamment animales, au monde. Toutefois, cette consommation est supérieure à l'Apport Nutritionnel Conseillé (ANC) comme l'illustre la figure ci-dessous.



France : 62% de protéines animale versus 45% pour le monde.
 Consomme : 1,7 fois trop de protéines par rapport aux recommandations de l'OMS

Figure 2 : disponibilité en protéines animales et végétales : une grande marge pour la France, source Solagro



Or, en complément des enjeux de santé, il est démontré qu'une alimentation riche en protéines animales est plus impactante pour l'environnement en termes d'émission de GES. La surface agricole est aussi visée, à ce titre une étude réalisée par Solagro nous rappelle que la consommation de viande et de lait mobilise plus de 80 % de la surface agricole. Face à ce constat, l'OMS recommande dorénavant de consommer davantage de fruits et légumes ainsi que de légumineuses, céréales complètes et des fruits secs.

Par conséquent, la transition alimentaire porte également l'ambition d'une réduction de **l'impact de notre « assiette » sur l'environnement.**



1.2 Les leviers pour une transition alimentaire inclusive

1.2.1 Favoriser une alimentation durable grâce aux outils de gouvernance locaux

Comme évoqué, la transition alimentaire passe par un changement de la composition de l'assiette afin de limiter l'impact de nos modes de consommation sur l'environnement et de s'orienter vers un système plus durable au regard des enjeux écologiques actuels.

Pour y parvenir, Solagro¹⁷ a produit en 2016 **un scénario de transition agricole et alimentaire** détaillé qui s'intitule Afterres2050. Ce scénario repose sur **un indicateur clef de la surface agricole nécessaire pour nourrir une personne**¹⁸ qui démontre à la fois que la transition alimentaire permet de réduire l'impact sur l'environnement (faisant écho à la réduction drastique des émissions de GES), tout en proposant une alimentation saine et équilibrée. Dès lors, **la réduction de l'« empreinte-surface »** induite par le scénario [Afterres2050](#) passe par diverses évolutions. Tout d'abord, l'étude démontre qu'un régime biologique et plus végétal réduit cette surface. Cela même si le « bio » est considéré comme moins productif à l'hectare, car il limite, *in fine*, les impacts sur les ressources et les émissions de GES.

A cette réduction des impacts sur l'environnement, des **externalités positives sont associées sur la santé**, à savoir moins d'exposition aux pesticides chimiques¹⁹ et un meilleur « profil alimentaire » : le surpoids et l'obésité diminuent de plus de 50 % (ainsi que les risques liés aux maladies cardiovasculaires et aux cancers).

Ce scénario est corroboré par une étude restituée en juin 2019 au sein d'une brochure intitulée « *le Revers de notre assiette* » qui porte sur les effets des différents régimes alimentaires sur la santé et l'environnement. Les éléments qui en ressortent concernant la composition de l'assiette orientent vers **une augmentation de la consommation de protéines végétales** de type légumineuses et une diminution de protéines animales, et plus particulièrement de viande bovine.

¹⁸ En complément, Solagro a été associé au projet CECAM pour réaliser un diagnostic prospectif énergétique et d'émissions de GES des systèmes agricoles et alimentaires. Ces travaux permettent de visualiser l'impact des changements : régime alimentaire, importations, usages des terres, changements de pratiques agricoles, etc. L'étude précise que les émissions de gaz à effet de serre de l'alimentation représentent un quart (24 %) de l'empreinte carbone des ménages.

¹⁹ Solagro a travaillé sur des études scientifiques autour du cancer et des pesticides, une restitution des études a été réalisée le vendredi 23 mars 2021



Changer notre assiette



Une assiette plus végétale :
 +20% de fruits et légumes
 + 500% de légumineuses
 - 48% de viande bovine
 - 43% de produits laitiers

Résumé : Cette brochure propose des résultats inédits sur l'impact l'alimentation (bio vs conventionnelle) sur l'agriculture, l'environnement et la santé. **Elle a été publiée par Solagro pour donner suite à sa participation à l'étude Nutrinet-santé, piloté par l'INRA, avec de nombreux partenaires. L'objectif était de caractériser les relations entre le mode de production des produits alimentaires consommés (AB et agriculture conventionnelle), la santé des consommateurs (état nutritionnel, exposition toxicologique et risque ou protection vis-à-vis des maladies chroniques) et d'évaluer l'impact environnemental des modes de consommations alimentaires. Solagro a évalué les impacts environnementaux des régimes alimentaires bio vs conventionnel selon 3 indicateurs :**

- La consommation d'énergie ;
- L'utilisation des terres,
- Les émissions de gaz à effet de serre

Ces calculs ont été réalisés sur une cohorte de 29 000 consommateurs, pour une centaine de produits animaux et végétaux à la sortie de la ferme avec la base de données DIALECTE de Solagro (2000 exploitations dont 50 % en agriculture biologique). Les calculs d'impact ont été réalisés pour les 442 ingrédients composant les 264 aliments référencés dans BioNutriNet.

Figure 3 : Solagro, Vers une assiette plus végétale pour préserver notre santé et notre environnement

D'autres études publiées par Solagro éclairent les décisions publiques en matière d'alimentation. C'est le cas notamment de « Politiques publiques : pour une alimentation bénéfique à la santé de tous et au climat » qui contient une liste de 70 recommandations²⁰ publiées en octobre 2019 avec le Réseau Action Climat. Les premières recommandations, qui se veulent transversales, visent directement à agir sur **la gouvernance et la cohérence des politiques publiques** dans tous ses échelons (européen, national, régional et local).

L'échelon local semble ici particulièrement important afin de **décliner les orientations des Plans Nationaux Nutrition et Santé²¹ sous le prisme des enjeux spécifiques du territoire.** Concrètement, la mise en œuvre de la gouvernance alimentaire passe par

²⁰ [Cahier de recommandations politiques publiques](#) : pour une alimentation bénéfique à la santé de tous et au climat

²¹ Les PNNS seront abordés au sein de la partie 2.1.



les **Projets Alimentaires Territoriaux**²² qui définissent une approche plus territorialisée et cohérente avec les orientations issues des outils de planification tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) et les Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Actuellement un intérêt croissant des collectivités pour ces sujets est constaté avec **une volonté de relocalisation de la production** dans la perspective d'une plus grande **autonomie alimentaire**. Les orientations qui s'incarnent au sein des PAT sont de :

- Protéger les espaces agricoles (déclinées au sein des PLUi notamment) ;
- Changer les pratiques : en réduisant le niveau d'intrants ;
- Disposer localement d'outils de logistique (légumeries, abattoirs, moulins, ...) ;
- Jouer sur le levier de la restauration collective et privée ;
- Mobiliser les acteurs, sensibiliser, informer, faire participer les habitants.

Pour aller plus loin, **la notion d'autonomie alimentaire implique également des questions de sécurité**. Sur ce point, Stéphane Linou défend cette idée d'autonomie pour pouvoir faire face à une pénurie, qui est d'actualité avec la crise sanitaire, cette réflexion questionne l'agriculture de demain²³. Sur certains territoires, il évoque une dépendance quasi-totale, avec une importation de plus de 90 % des produits alimentaires du quotidien. Face au constat de la fragilité de ce système, des territoires se montrent particulièrement résilients. C'est le cas de la commune de Dompierre-sur-Yon, en Vendée, où le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire a été inscrit dans le plan communal de sauvegarde (parmi les autres risques tels que les inondations). Cette reconnaissance a permis l'adoption de mesures exceptionnelles durant le premier confinement avec la mise en culture de pommes de terre et l'installation de vergers communaux.

Toutefois, de tels exemples ainsi que l'adoption de PAT sont dépendants d'une volonté locale. Ces derniers, dont l'élaboration n'est pas obligatoire, ne constituent pas à eux seuls des outils règlementaires prescriptifs.

Il convient de rappeler que ces évolutions à engager n'entendent pas renier **la notion de plaisir, de partage et de convivialité** autour de l'alimentation. Il est rappelé que « *la convivialité est aujourd'hui identifiée comme un levier important pour faire évoluer la qualité environnementale et sanitaire des aliments consommés* »²⁴ au sein des recommandation émises par le Réseau Action Climat.

²² Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, les PAT sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.). Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Voir [la page dédiée sur le site du ministère de l'agriculture](#).

²³ Stéphane LINOU, résilience alimentaire et sécurité nationale, 149 p., militant du "manger local" et des circuits-courts, il défend le renforcement de l'autonomie alimentaire pour pouvoir faire face à une pénurie.

²⁴ Cela fait partie des rappels énoncés au titre des défis culturels à relever pour la politique alimentaire durable au sein du cahier de recommandation.



1.2.2 Jardins « vivriers », agriculture urbaine, des projets inclusifs pour une transition démocratique

« Les jardins sont des morceaux de terre empruntés à la ville »²⁵

Le développement des jardins partagés n'est pas nouveau, sa filiation est attribuée aux cités jardins anglaises du XIX^{ème} siècle, théorisées par Ebenezer Howard avec en toile de fond la révolution industrielle et l'expansion effrénée des villes telles que Londres²⁶. Ce concept essaime rapidement au sein des pays voisins et en dehors des limites européennes.

Le modèle de la transition, ainsi que le contexte actuel de crise sanitaire, engendrent un essor des jardins qui interroge sur **leur place dans la ville contemporaine**. Cela s'oppose au mouvement du modernisme ayant engendré les formes urbaines actuelles denses et peu généreuses en espaces verts. Ces espaces, teintés d'une dimension sociale, économique et environnementale, connaissent un intérêt renouvelé et font également écho au développement d'une économie de « subsistance ».

Victoria Sasché²⁷, docteure en géographie, chercheuse associée au laboratoire dynamiques européennes, définit une nomenclature qui couvre les différentes spécificités de ces jardins à partir d'une recherche sur la ville de Strasbourg. Trois types de jardins²⁸ sont traditionnellement identifiés :

- **Jardins partagés** : issus d'un mouvement social et gérés par des associations ou collectifs qui occupent un foncier de la commune et définissent des occupations choisies par le collectif (parcelle distribuée individuellement ou parcelles communes) ;
- **Potager urbain collectif** : destinés à des personnes en demande de jardins vivriers qui n'ont cependant pas besoin de l'espace offert par les jardins familiaux, plutôt consacrés au loisir.
- **Jardins familiaux / ouvrier** : espaces règlementés, attribués de manière individuelle, gérés par la commune directement ou Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), leur occupation peut être de loisir ou vivrière.

²⁵ Cyrielle Den Hartigh, Jardins collectifs urbains : leviers vers la transition ? Mouvements 2013/3 (n° 75), pages 13 à 20

²⁶ Ebenezer Howard (1850-1928) cherche à concevoir un modèle urbanistique combinant les avantages de la ville avec ceux de la campagne. Il théorise sa pensée dans un ouvrage fondateur publié en 1898 : To-morrow : a peacefull path of real reform, réédité en 1902 sous le titre Garden cities of tomorrow. La cité-jardin se présente comme une alternative inédite à l'entassement des ouvriers dans des taudis, tout comme aux villages désertés. Pour en savoir plus sur [les cités jardins voir le site dédié](#).

²⁷ Victoria Sachse est auteure d'une thèse « Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : de l'appropriation de l'espace public à la construction de commun(s). : regards croisés entre la France et l'Italie ».

²⁸ [La ville de Strasbourg](#) met trois différents types de jardins à disposition de ses habitants : les jardins familiaux, les jardins partagés, et depuis 2012, les Potagers Urbains Collectifs (ou PUC).





Figure 4 : jardins partagés Niwa Hanagara Lille secteur Sud – Métropole Européenne de Lille



Figure 5 : jardins familiaux de Sin-le-Noble les Epis – C.A du Douaisis

Victoria Sachsé démontre notamment que **la démocratie locale se redéfinit aujourd’hui dans son articulation aux enjeux écologiques**. Dans cette perspective, les jardins partagés contribuent à inventer de nouveaux modèles d’aménagements qui œuvrent pour le développement durable et contribuent à la transition.

Les entités que forment les jardins partagés présentent de nombreux atouts. Ils comportent en premier lieu une fonction de production alimentaire ou plutôt **d’économie de la subsistance**. Mais nombreux sont les autres bénéfices qui leurs sont associés, tels



que **les actions pédagogiques** dont ils servent de terreau et également leur capacité d'inclusion. La ville de Strasbourg fait de celle-ci une dimension essentielle dans sa stratégie en postulant que le jardinage est **une activité qui traverse les origines sociales et identitaires ainsi que les générations.**

Les jardins partagés favorisent **la biodiversité en milieu urbain.** Ils peuvent également être le terrain de l'émergence d'actions plus engagées puisqu'ils interrogent **le sujet de la nature en ville dans les processus d'aménagement du territoire.** Dans certains cas, les jardins urbains peuvent être le fruit de mouvements contestataires. C'est le cas de ceux qui ont pu voir le jour dans le cadre du mouvement « *guerilla gardening* » en Angleterre et aux Etats-Unis pour éclore sous forme de guérilla jardinière en France, qui plaide pour **la réappropriation de l'espace public.**

En ce qui concerne les enjeux alimentaires qui sont abordés, et en particulier l'accès des plus précaires à une alimentation plus qualitative, il est légitime de se demander si les jardins partagés ou collectifs sont suffisants pour répondre à cette ambition. Il est en effet erroné de penser que ces espaces et l'agriculture urbaine puissent répondre de manière suffisante à l'ambition de nourrir les villes. Ils portent dès lors **une fonction « complémentaire » et pédagogique via une sensibilisation à la saisonnalité des produits consommés.** Ils contribuent également à une nouvelle société, en favorisant l'ouverture sur les circuits courts et une meilleure alimentation.

La stratégie alimentaire territoriale doit se faire avec les forces en présence par **la recherche d'actions complémentaires en milieu urbain en intégrant les espaces agricoles périurbains.** Cela passe par un élargissement du cadre territorial des réflexions sur l'alimentation via une intégration des quartiers, comprenant les quartiers prioritaires, et des espaces périphériques. D'où **l'importance d'une gouvernance partagée** par l'ensemble des acteurs du territoire qui favorise la participation des habitants.



2. Vers une alimentation durable dans les quartiers prioritaires

Comme évoqué en première partie, la transition doit agir sur **l'ensemble du processus alimentaire des systèmes productifs aux modes distributifs**. Cette deuxième partie, fera tout d'abord l'état des lieux du difficile accès à une alimentation de qualité au sein des quartiers prioritaires, en s'appuyant sur les conséquences observées en matière de santé publique. Dans un second temps il s'agira de démontrer les axes de solutions qui peuvent être mis en œuvre en s'appuyant sur les moyens mobilisables en QPV mais aussi les initiatives locales qui dépassent la logique « par défaut » de la distribution de l'aide alimentaire.

2.1 Précarité alimentaire et santé publique, des enjeux plus marqués au sein des quartiers prioritaires

A l'échelle nationale, les études récentes démontrent que près de la moitié des adultes et 17 % des enfants sont en surpoids ou obèses en France aujourd'hui. Ce constat s'accompagne de celui d'une hausse des Affections Longues Durées (ALD) voire une accélération sur la dernière décennie comme l'illustre la figure ci-dessous pour le diabète²⁹, les maladies cardiovasculaires et les tumeurs.

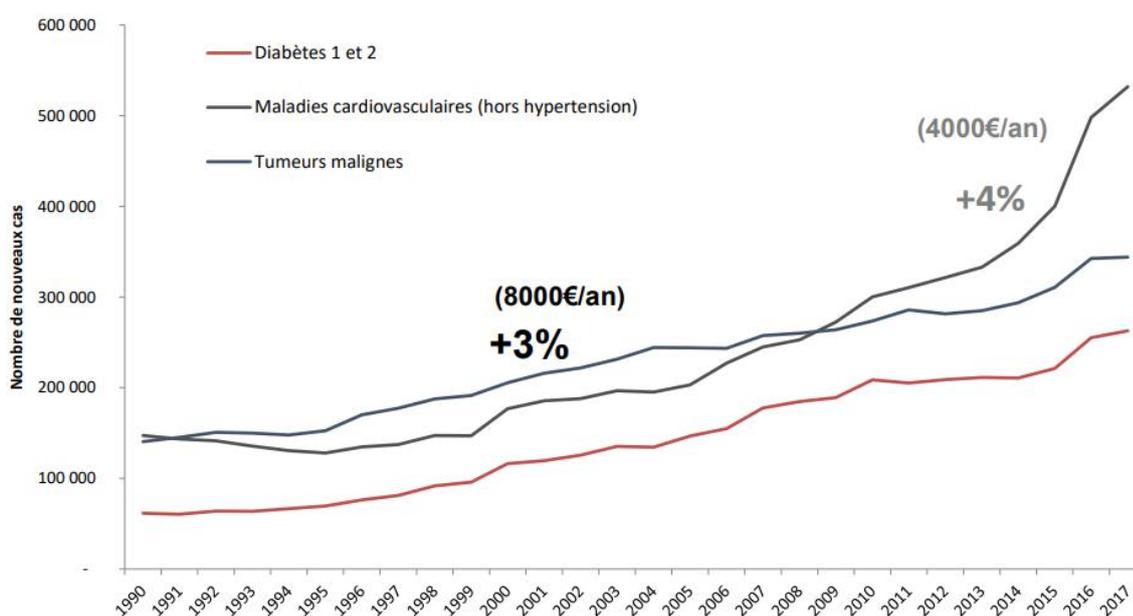


Figure 6 : nouveaux cas d'Affection Longue Durée (ALD) par année, source : Solagro d'après les données de la Cnam

Il n'est plus à démontrer le rôle central qu'a à jouer l'alimentation dans la prévention de certaines maladies. Or, la santé des habitants des quartiers prioritaire est d'autant plus impactée que **leur accès à une alimentation de qualité est difficile**. En effet, un

²⁹ Nota, toutes les formes de diabète ne sont pas liées aux modes de vie et à l'alimentation.



rapport de l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV)³⁰ sur la santé des habitants en quartier prioritaire constate que celle-ci se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans le reste des agglomérations dans lesquelles ils se situent.

Un des constats de ce rapport est que plus de la moitié de la population y est en surpoids³¹, le lien est fait avec l'alimentation moins équilibrée à laquelle les habitants ont accès.

L'acceptation de l'alimentation équilibrée réside principalement dans la consommation de fruits et légumes. La figure reprise ci-dessous illustre le fait que ces aliments sont moins consommés par les habitants des quartiers prioritaires en comparaison avec les autres quartiers des unités urbaines.

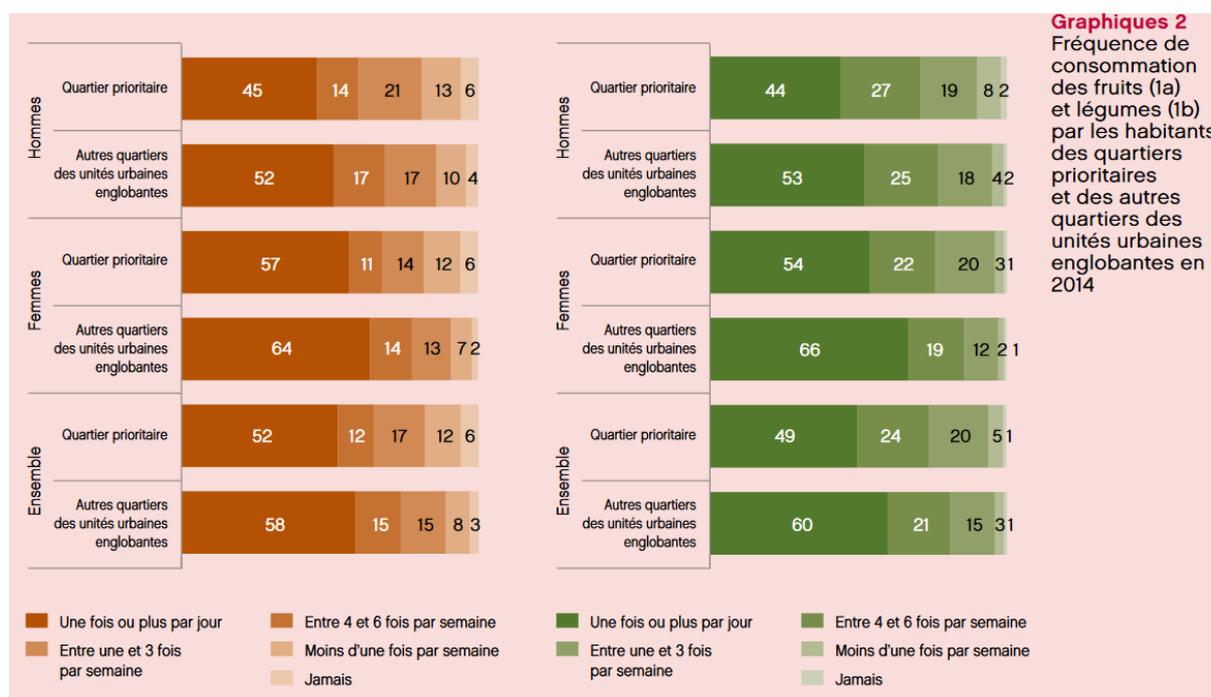


Figure 7 : rapport annuel ONPV la santé des habitants de quartiers prioritaires : fréquence de consommation des fruits et légumes par les habitants des QPV en comparaison des autres quartiers des unités urbaines

Selon la même étude, les habitants des quartiers prioritaires déclarent souffrir plus fréquemment de problèmes de santé tels que le diabète, qui apparait comme la pathologie présentant le plus d'écart avec les autres secteurs.

³⁰ La santé des habitants en quartier prioritaire de la politique de la ville, [rapport annuel 2019](#)

³¹ L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini des seuils permettant de repérer les situations de surpoids, d'obésité et de maigreur et qui sont valables chez l'ensemble des individus de plus de 18 ans (et de préférence de moins de 65 ans) dans le monde. En pratique, le surpoids est diagnostiqué dès que l'IMC est supérieur ou égal à 25 et l'obésité dès que l'IMC est supérieur à 30 ; ainsi les individus en surpoids intègrent également les obèses. La maigreur est associée à un IMC inférieur à 18,5. Les classes construites par l'OMS traduisent des niveaux de risque différenciés pour la santé. Selon l'OMS, le surpoids et l'obésité ont atteint la proportion d'une épidémie mondiale : 39 % des adultes étaient en surpoids en 2016 et 13 % étaient obèses. Cela constitue des facteurs de risque de certaines maladies (maladies cardiovasculaires, diabète, troubles musculo-squelettiques et certains cancers).



Les études et la littérature mettent donc en évidence **des inégalités sociales et territoriales de santé pour cette pathologie chronique**, liée, dans 80 % des cas, aux modes de vie et à l'alimentation.

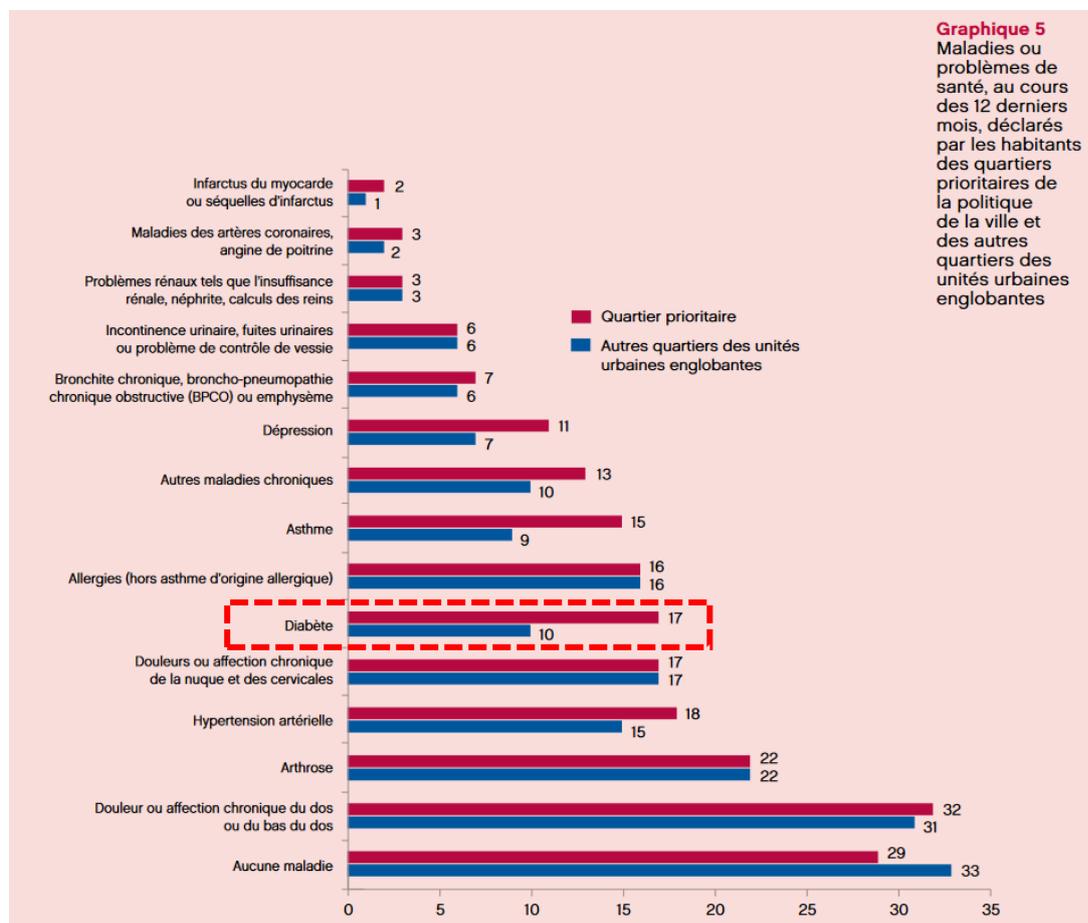


Figure 8 : rapport annuel ONPV la santé des habitants de quartiers prioritaires : maladie ou problèmes de santé constatés par les habitants des QPV en comparaison des autres quartiers des unités urbaines

Le cout supplémentaire supporté par l'Assurance maladie pour les maladies chroniques liées à l'alimentation³² (notamment le diabète de type 2³³ et certains cancers) est estimé à 4 milliards d'euros par an³⁴.

Les autorités nationales ont réagi dès les années 2000 avec **la définition de nouveaux repères nationaux au sein du Plan National Nutrition et Santé (PNNS)**. Une feuille de route comprenant des objectifs fixés de manière scientifique a été adoptée et, dès lors,

³² La pandémie liée au COVID-19 met en exergue la vulnérabilité des personnes en situation d'obésité avec des taux d'hospitalisation en réanimation et des taux de mortalité plus élevés. Les maladies chroniques (diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, cancers, etc), qui accompagne souvent la « malbouffe » ou l'obésité, constituent des facteurs dits de comorbidité.

³³ Exemple sur le cout du diabète : [Arte, Diabète une addition salée, 86 min, Disponible du 24/02/2021 au 29/06/2021](#)

³⁴ Source : présentation de Solagro



révisée à plusieurs reprises. La quatrième mouture de ce document vient de voir le jour, toutefois le bilan actuel est que les objectifs fixés³⁵ sont loin d'être tenus.

En cause, des moyens insuffisants alloués à **l'établissement Santé publique France**, placé sous tutelle du ministère de la santé, qui met en œuvre cette politique pour faire face à des enjeux colossaux. Sur les dernières années, les moyens ont atteint les 40 millions par an. En comparaison au budget publicitaire des industriels alimentaires, chiffré à plusieurs milliards, Philippe Pointereau évoque **une réalité dite de « deux poids deux mesures »**. Pourtant, le marketing des entreprises agro-industrielles alimentaires est fustigé comme étant un des principaux responsables de l'obésité chez les plus jeunes³⁶. Aujourd'hui encore, cette question est au cœur des débats, et le secteur de l'agroalimentaire vient de s'engager à retirer toutes ses publicités pendant les programmes réservés aux enfants de moins de 12 ans³⁷.

La Convention Citoyenne pour le Climat avait quant à elle exprimé dans ses propositions sur le volet « se nourrir » une volonté d'aller plus loin pour « *renforcer la communication autour du PNNS et de le réformer en PNNS Climat* » (Proposition SN5.2.1) en augmentant notamment le budget alloué à cette politique. Toutefois le projet de Loi Climat et Résilience ne propose à l'heure actuelle **aucune mesure concrète pour pallier l'insuffisance de moyens pour cette stratégie PNNS**.

Quelques avancées sont à relever telles que le nutriscore ou encore, dans la sphère privée, l'application Yuka qui offrent une meilleure information des consommateurs. Ces avancées s'inscrivent toutefois dans l'approche actuelle qui vise à **infléchir des comportements individuels** en renforçant les messages sanitaires diffusés par Santé Publique France, afin de mieux informer et prévenir les consommateurs.

Cette solution n'apparaît pas comme suffisante³⁸ au regard des enjeux en matière de santé publique pour les plus fragiles relayés au sein du rapport de l'ONPV. La précarité alimentaire sous-tend en effet des **questions d'accessibilité financière, plus largement d'emploi mais aussi géographiques et culturelles**. A cela s'ajoute le contexte sanitaire traversé actuellement qui souligne cette nécessité, face à un virus qui touche plus sévèrement les personnes en surpoids et étant atteintes de diabète.

Les systèmes de l'aide alimentaire, bien qu'indispensables, visent à réduire les difficultés d'accès sur le court terme et **n'apportent pas de solutions pérennes aux ménages**.

³⁵ Parmi ces objectifs du PNNS4 on retrouve la réduction de l'obésité, notamment chez les enfants, diminution de la consommation de sel, de sucre et de produits ultra transformés. Autres objectifs concernant le bio : 20 % de produits bio dans la restauration collective à l'horizon 2020.

³⁶ L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « le marketing alimentaire est un rouage de l'obésité chez les plus jeunes » qui en sont une des cibles privilégiées.

³⁷ Cf. [site du ministère de la Transition Ecologique](#) « Plusieurs secteurs ont d'ores et déjà formalisé des engagements ambitieux : [...] Le secteur de l'agroalimentaire s'est engagé à retirer toutes ses publicités pendant les programmes réservés aux enfants de moins de 12 ans. »

³⁸ [Dossier ressource](#), alimentation et territoires : comment garantir localement une alimentation de qualité et accessible à tous, Fabrique Territoires Santé, février 2018, 75 p.



L'urgence alimentaire s'axe souvent sur la récupération des produits des supermarchés en date limite destinés à être jetés, ou des dons. Les associations ou épiceries sociales déplorent parfois cette difficulté à accéder à une diversification des produits disponibles malgré tous les efforts qu'elles consacrent à ce sujet³⁹. Cela suscite des interrogations sur la qualité des aliments distribués⁴⁰. L'effet stigmatisant du recours à l'aide alimentaire est également évoqué.

Evidemment, ces mécanismes revêtent une nécessité absolue et ne sont pas à remettre en cause, bien au contraire, dans le contexte actuel⁴¹. Mais ils devraient être cantonnés à des situations provisoires⁴². Ce qui met en exergue **le besoin d'une stratégie plus globale et de nouvelles initiatives** afin de donner accès massivement à une alimentation plus qualitative pour les habitants des quartiers prioritaires.

³⁹ Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire dite Loi Garot

⁴⁰ Deux scandales récents ont marqué le Fond Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) : les steack hachés sans viande et les poulets à l'eau, largement relayés par la presse : [France 3 Hauts de France](#), le 10 septembre 2019 « *Poulets gorgés d'eau : des associations du Nord-Pas-de-Calais concernées* »

⁴¹ 45 % d'augmentation de recours à cette aide recensés par le Secours Populaire avec la crise sanitaire

⁴² Ce propos est défendu au sein de [l'étude-action sur la précarité alimentaire réalisée en 2020 par le Labo de l'économie sociale et solidaire](#) « agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité »



2.2 Dépasser une logique « par défaut » de lutte contre la précarité alimentaire

En préambule, le foisonnement actuel d'appels à projet, en lien avec le plan de relance⁴³, soutient financièrement de nombreuses initiatives et associations qui œuvrent pour un accès à une meilleure alimentation.

En sus, d'autres dispositifs et politiques publiques mettent en œuvre des projets dans le champ de l'alimentation et/ou de l'agriculture urbaine. Peuvent être cités :

- Les bailleurs sociaux, au titre du **dispositif fiscal de l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**, pour le parc de logements sociaux situé en quartier prioritaire. Cette exonération fiscale, les conduit à soutenir des projets de jardins partagés ou de mise en culture des quartiers (exemples du soutien à l'association Collembole avec le financement d'un récupérateur d'eau par l'OPAC de l'Oise à Beauvais sur le quartier Argentine et de la participation de SIA Habitat au projet « Cultivons notre quartier » à Anzin sur le quartier Mont de la Veine⁴⁴) ;
- Le rôle des pouvoirs publics locaux en matière d'alimentation et de santé :
 - L'exemple d'Amiens Métropole avec **les ambassadrices santé** qui se déplacent dans un food-truck sur les quartiers prioritaires de l'intercommunalité ;
 - La C.A du Douaisis dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial avec des appels à projets spécifiques ainsi que **l'organisation d'une semaine dédiée à l'alimentation durable** organisée annuellement.
- Les projets d'agriculture urbaine sur les quartiers prioritaires et en renouvellement urbain, avec l'exemple d'Amiens Métropole :
 - Dans le cadre du dispositif de **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)**, des actions de jardinage participatif sont mises en place dans les quartiers prioritaires du territoire. A ce titre, depuis 2017, **une animatrice jardins, rattachée au service espaces verts**, est directement en charge de cette démarche. Celle-ci a la particularité d'être copilotée par deux directions : espaces verts et renouvellement urbain ce qui donne **un exemple intéressant de transversalité**. Cette animatrice accompagne notamment les associations et collectifs d'habitants dans la mise en place d'espaces jardinés, aide à entretenir les jardins pédagogiques et mène des actions de sensibilisation au jardinage auprès des habitants.

⁴³ Il comprend un axe spécifique « *transition agricole, alimentation et forêt* »

⁴⁴ [L'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties \(TFPB\) par les bailleurs sociaux des Hauts-de-France bilan 2016-2019](#), Focus sur les actions menées au service des habitants



- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) gère le Jardin solidaire Saint-Maurice, en territoire de veille active Politique de la Ville, sur une parcelle de 7 000 m² et œuvre dans **le champ de l'alimentation et de la santé**. Les citoyens y sont invités à être acteurs d'une alimentation plus saine et accessible à tous. Le CCAS y a notamment développé **une distribution de paniers solidaires et une cuisine pédagogique**.



A l'occasion de la Semaine de l'Alimentation durable, 12 restaurateurs, engagés dans une démarche d'approvisionnement en produits locaux, vous donnent rendez-vous pour découvrir leur carte. Le Douaisis a du talent, dégustez-le !

Figure 9 : Opération "rendez-vous chez les restaurateurs" organisée à l'occasion de la semaine de l'Alimentation Durable, source Douaisis Agglo programme de la semaine de l'Alimentation Durable



Figure 10 : foodtruck des ambassadrices santé, source : Amiens Métropole

D'autres retours d'expérience démontrent cet **enjeu de proximité**, et proposent des solutions dessinant une réponse à la précarité alimentaire. En parallèle, celles-ci démontrent le **potentiel en termes de création d'activité et d'emploi** dans le champ de l'alimentation durable (permaculture, maraîchage, cuisine, ...).

C'est le cas avec **l'association Vers un Réseau d'Achat en Commun (VRAC)⁴⁵** qui **développe des groupements d'achats dans les quartiers prioritaires**.

Celle-ci joue sur les leviers de la commande en groupe, de la réduction des intermédiaires et privilégie les circuits courts. Les produits alimentaires (produits secs, huiles, boissons, confitures) mais aussi produits d'hygiène sont revendus à prix coûtant aux habitants. L'objectif n'est pas la vente d'un maximum de produits locaux mais plutôt que **les habitants se réapproprient leur consommation** et puissent se questionner, et faire leurs choix.

⁴⁵ [L'association VRAC](#) favorise le développement de groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la politique des différentes villes (Lyon, Strasbourg, Paris, Bordeaux, Toulouse). Le projet de l'association est orienté vers l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne/biologique/équitable à des prix bas, grâce à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages). Ainsi, VRAC permet aux habitants de ces quartiers de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, qui repose sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi.



Boris Tavernier, qui est à l'origine de sa création, est parti du constat d'une **double peine** pour ces territoires : la volonté de bien manger existe mais les difficultés résident à la fois dans **le manque de moyens** mais aussi **l'insuffisance de l'offre**.

VRAC est soutenue par divers partenaires, notamment la fondation Abbé Pierre, et bénéficie de financements des bailleurs sociaux au titre de l'exonération fiscale de la TFPB. Initiée à Lyon où elle développe, au-delà de la distribution, de l'accès à la cuisine et plus largement propose **une cuisine commune**, elle se déploie sur les grandes métropoles avec des antennes à Paris, Nantes ou encore Rennes.

Les centres-sociaux sont également engagés dans la démarche, en servant d'accueil à des permanences physiques pour lutter contre la fracture numérique puisque beaucoup d'adhérents n'ont pas accès à la commande en ligne.

Par conséquent, cette structure contribue directement à **l'augmentation du reste à vivre** des habitants et à **l'accessibilité d'une alimentation plus saine et plus durable**. Cet accès est renforcé par les événements créés autour des moments de distribution qui se prêtent au partage via l'installation de tables, la proposition de produits à goûter ainsi que des échanges ouverts sur les produits

VRAC est un projet social, cette implantation de points de distribution physique et d'épicerie éphémères **est créatrice de lien**. L'association porte également sur les potentiels des habitants des quartiers avec quelques exemples :

- Contribution à la **rédaction d'un livre « Femmes d'ici, cuisines d'ailleurs »** ;
- **Concours de cuisine dans les quartiers** avec la venue de chefs cuisiniers reconnus, avec des thématiques spécifiques comme la cuisine végétarienne.

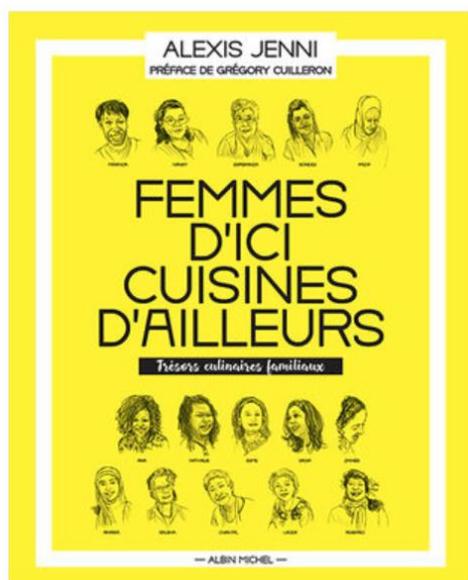


Figure 11 : Alexis Jenni, Femmes d'ici, cuisine d'ailleurs... Trésors culinaires familiaux, 11 octobre 2017, 224 p



Boris Tavernier rappelle toutefois quelques limites persistantes :

- Ce sont plutôt **les actifs des quartiers prioritaires** qui y émargent. En ce qui concerne « l'hyper-précarité » quelques balbutiements d'actions commencent à voir le jour avec la mise en place de chèques sur certains territoires, mais du chemin reste à faire pour toucher ces publics ;
- Pour l'instant, l'association propose essentiellement des légumineuses et fruits secs.
Pour les fruits et légumes frais l'accessibilité financière reste compliquée à l'heure actuelle.

D'autres structures apportent des réponses innovantes aux enjeux contemporains du vivre-ensemble, de la production alimentaire, et plus largement de l'écologie urbaine. Créée en 2007, **les Saprophytes**, est un collectif qui comprend de nombreuses compétences du milieu de l'architecture / paysage, mais aussi artistique sous une forme hybride entre agence d'architectes / paysagistes, plateforme de création de construction. Il s'agit aussi d'une **structure d'éducation populaire** qui propose des formations comprenant un mode de financement solidaire (notamment formation de l'école du jardin ressource avec par exemple des initiations à la permaculture pour l'année 2021⁴⁶).

La philosophie des Saprophytes est particulièrement orientée sur la place des habitants au sein des projets et se traduit dans la notion de « capacitation citoyenne ». Cette approche par la « capabilité » est celle défendue par Amartya Sen⁴⁷, elle permet **une prise en compte des capacités des individus** et de leur liberté à faire le choix de leur propre mode de vie.

La structure travaille autour de projets pensés sur l'idée de « ville nourricière » tels que :

- Le quartier comestible de L'Epine sur la commune d'Hellemmes avec une « trame d'espaces nourriciers » ;
- Fives en transition, projet qui part d'une volonté de profiter de la rénovation urbaine engagée pour « créer un système d'autoproduction, de micro-agriculture urbaine et d'échange de savoir-faire à l'échelle d'un quartier » qui comprend une cuisine collective.

D'autres actions dessinent la volonté d'un véritable changement des habitudes de consommation dans les quartiers. C'est le cas des **Anges Gardins**⁴⁸, une association originaire du Bassin Minier, pour l'insertion, l'éducation permanente, le développement de nouvelles pratiques sociales et d'activités liées à l'alimentation. Ce changement de logique réside notamment dans **la mise en place de la MANNE, Monnaie d'une Autre Nature pour de Nouveaux Echanges**. Cette monnaie est distribuée aux habitants qui participent

⁴⁶ Pour en savoir plus le site internet des [Saprophytes](#)

⁴⁷ Amartya Sen est un économiste et philosophe indien spécialiste des questions de pauvreté et de développement.

⁴⁸ Pour en savoir plus site internet des [Anges Gardins](#)



à des chantiers environnementaux et qui s'engagent dans des actions coopératives : aider à la récolte des légumes, fabriquer du mobilier, désherber, participer et animer des ateliers. Elle leur permet en contrepartie d'accéder à des paniers de fruits et de légumes bio issus des maraichages gérés par l'association, des produits des commerçants locaux partenaires, ou encore des plats et boissons distribués au sein du Tiers-Lieux du Ménédel situé à Loos-en-Gohelle.

Cette structure intervient sur le Bassin Minier du Pas-de-Calais et plus particulièrement sur la C.A Lens Liévin. Le projet d'archipel des mines porté par l'intercommunalité avec l'association est lauréat de la deuxième phase de l'appel à projet de l'ANRU sur les quartiers fertiles.



Figure 12 : La MANNE créée par l'association des Anges Gardins, [site internet dédié](#)

Dans ces trois exemples proposés par des structures associatives **la notion d'ancrage physique dans les quartiers** via des « tiers-lieux alimentaire » ou lieu éphémère de lien social apparaît comme primordiale. De plus, ces initiatives portent les marqueurs de la mise en œuvre de la démocratie alimentaire définie par Dominique Paturel⁴⁹, à savoir « *un cadre à la fois de pensée et d'actions collectives pour engager la lutte contre les inégalités liées à l'alimentation* ».

⁴⁹ Dominique Paturel est docteure en sciences de gestion et chercheuse à l'UMR Innovation (Inra Montpellier). Son travail porte sur l'accès à l'alimentation durable pour tous et plus particulièrement pour les familles à petits budgets et les personnes en situation de précarité, elle est auteure de « Le droit à l'alimentation durable en démocratie » avec Patrice Ndiaye enseignant chercheur en droit public aux Editions Champ Social



Conclusion

La transition alimentaire dans son acception large induit de profonds changements qui touchent l'ensemble du processus, à commencer par les modes de production jusqu'au contenu de l'assiette. Le système agricole et l'industrie agro-alimentaire semblent les premiers concernés dans cette volonté d'évolution face aux maux dont ils sont accusés (émissions de gaz à effet de serre, pollutions liées aux pesticides, déclin de la biodiversité, ...).

Par ailleurs, la santé humaine est directement impactée par les problématiques alimentaires, avec des indicateurs de santé publique démontrant une augmentation constante des maladies chroniques et des affections longue durée. Ce phénomène est plus marqué au sein des quartiers prioritaires, ce qui permet de **faire le lien entre l'accès à une alimentation moins qualitative et une santé dégradée**. Cet accès est rendu difficile à la fois par la situation économique des ménages mais aussi par une absence de l'offre au sein des quartiers prioritaires qui évoquent un sentiment de **double peine**.

Face à ces constats, des solutions se dessinent à diverses échelles. Tout d'abord, il s'agit du « **rehaussement de la qualité sanitaire, nutritionnelle et environnementale des produits agroalimentaires** » qui dépasse les injonctions sur les comportements individuels portées par Santé Publique France (nutri-score, recommandations diverses en termes de limitation du sucre et du sel, ...). Cela passe par des outils juridiquement contraignants, avec par exemple l'intégration de critères environnementaux, la fixation d'objectifs et de sanctions pour diminuer des émissions de GES en lien avec les propositions du GIEC⁵⁰ (maintenir le réchauffement climatique sous les 1,5 degrés).

Cela amène également à **repenser la composition de nos assiettes** ce qui répond à la fois à ces enjeux de limitation des GES mais aussi de santé des individus.

En parallèle, **la gouvernance locale doit converger vers une plus grande autonomie alimentaire des territoires** et engager des réflexions sur des modes de productions relocalisés (une telle stratégie peut s'incarner au sein des PAT).

Les espaces d'agriculture urbaine quant à eux constituent de véritables opportunités de développer des actions pédagogiques et de renforcer la participation des habitants. Ils peuvent se dresser comme **une véritable alternative aux modes de production de la ville** et réinterroger sur **la place des espaces verts dans l'aménagement urbain**. L'agriculture urbaine dans certain cas propose une véritable ambition productive qui vient compléter l'offre issue des exploitations agricoles environnantes. On parle dès lors des stratégies autour de quartiers fertiles, d'espaces urbains « nourriciers » qui participent à **l'indépendance alimentaire des territoires**.

De tels projets voient actuellement le jour grâce à l'appel à projet de l'ANRU sur les quartiers fertiles, le plan de relance, et également la stratégie de la Région des Hauts-de-France en termes de Troisième Révolution Industrielle et de résilience des territoires.

Les fils de ces ambitions doivent être tirés jusqu'au sein des quartiers prioritaires grâce à des actions spécifiques qui dépassent la distribution de l'aide alimentaire.

Néanmoins, la lutte contre la précarité alimentaire implique un changement de paradigme pour rendre effectif cet accès à l'alimentation durable aux populations qui connaissent le

⁵⁰ Ces propositions sont issues de la dernière partie du [cahier de recommandation de réseau action climat](#)



plus de difficultés. Le retour n'expérience de l'association VRAC nous rappelle **la difficulté de toucher les ménages les plus précarisés.**

Face à cela, certaines structures proposent un véritable retour à l'emploi via des projets d'insertion dans la mise en culture urbaine. D'autres projets, tels que la MANNE développée par les Ange Gardins dans le Bassin Minier, induisent une véritable évolution, valorisant « **la richesse des liens créés et l'engagement des personnes** »⁵¹.

⁵¹ Pour en savoir plus [page dédiée à la manne](#)



Table des illustrations

Figure 1 : présentation de l'AAP quartiers fertiles de l'ANRU, site internet dédié	3
Figure 2 : disponibilité en protéines animales et végétales : une grande marge pour la France, source Solagro	6
Figure 3 : Solagro, Vers une assiette plus végétale pour préserver notre santé et notre environnement	9
Figure 4 : jardins partagés Niwa Hanagara Lille secteur Sud Métropole Européenne de Lille	12
Figure 5 : jardins familiaux de Sin-le-Noble les Epis – C.A du douaisis.....	12
Figure 6 : nouveaux cas d'Affection Longue Durée (ALD) par année, source : Solagro d'après les données de la Cnam	14
Figure 7 : rapport annuel ONPV la santé des habitants de quartiers prioritaires : fréquence de consommation des fruits et légumes par les habitants des QPV en comparaison des autres quartiers des unités urbaines	15
Figure 8 : rapport annuel ONPV la santé des habitants de quartiers prioritaires : maladie ou problèmes de santé constatés par les habitants des QPV en comparaison des autres quartiers des unités urbaines	16
Figure 9 : Opération "rendez-vous chez les restaurateurs" organisée à l'occasion de la semaine de l'Alimentation Durable, source Douaisis Agglo programme de la semaine de l'Alimentation Durable	20
Figure 10 : foodtruck des ambassadrices santé, source : Amiens Métropole	20
Figure 11 : Alexis Jenni, Femmes d'ici, cuisine d'ailleurs... Trésors culinaires familiaux, 11 octobre 2017, 224 p	21
Figure 12 : La MANNE créée par l'association des Anges Gardins, https://lamanne.info/	23

